

Mardi du quai Voltaire - 28 septembre 2021

Migrations environnementales, mythe ou réalité ?

Note de cadrage

Les migrations environnementales sont celles qu'on veut attribuer aux dégradations environnementales, celles notamment liées au changement climatique. L'Office Internationale pour les Migrations (OIM) définit les migrants environnementaux comme :

« les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent » (OIM, 2011)

Il est cependant difficile de distinguer les migrants climatiques car la migration a généralement des causes multiples. Les estimations quantifiées sont donc variables ; d'ici 2050, elles varient de 25 millions à 1 milliard. On retient souvent le chiffre de **250 millions de migrants climatiques d'ici 2050**.

Jusqu'à aujourd'hui, les pays les plus concernés par les migrations en général se trouvent en Asie : Philippines, Chine, Inde, Bangladesh et Vietnam représentent 80% des migrations, le plus souvent régionales. A l'avenir cependant, la croissance démographique de l'Afrique augmentera ses mouvements migratoires. Quant aux migrations transfrontalières, elles restent relativement faibles parce que les grands pays (Chine, Inde, Nigéria, Etats-Unis, Brésil ...) absorbent les migrations à l'intérieur de leurs frontières. Le site [Touteleurope](#) dénombre le flux migratoire net, tous types de migrations confondus, à 1,4 millions de personnes par an, pour 450 millions d'européens.

Dans les migrations environnementales, les experts distinguent les migrations subites, dues à des catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques ...) des migrations « structurelles », qui répondent à l'évolution plus lente du climat. Dans les deux cas, les populations les plus démunies sont piégées parce qu'elles n'ont pas les moyens de changer de résidence. C'est pourquoi François Gémenne fait valoir que la misère ne migre pas. Michael Clemens, au Centre for Global Development (Washington), s'étonne quant à lui que les économistes s'intéressent davantage aux mouvements des biens et des capitaux qu'à ceux des êtres humains.

En matière de migrations, les idées fausses circulent. Au Collège de France, François Héran estime, en faisant valoir l'effet trompeur de l'indice de migration potentielle de l'institut

Gallup, que le rôle du démographe n'est ni de rassurer ni d'alarmer mais de rétablir les faits. Paul Collier, économiste de renom et conseiller de David Cameron, premier ministre britannique 2010-2016, a été critiqué pour ses approches jugées simplificatrices et trompeuses. Reste la tâche délicate, éminemment politique et prospective, de concilier les belles intentions humanitaires avec l'horizon plus étroit des intérêts locaux de court terme !

Le 9 août 2021, le GIEC a publié les conclusions de son 1^{er} groupe, partie de son 6^e rapport à paraître en 2022. Il constate une accélération et une généralisation de l'élévation de la température mondiale moyenne qui pourrait dépasser le seuil de 1,5°C dans les vingt prochaines années. Il met en évidence les conséquences alarmantes sur les inondations et les sécheresses.

Les premières questions de la séance du Mardi 28 septembre pourraient chercher à ***discerner le vrai du faux et cerner les risques : Quelles sont les réalités ? Quelles causes produisent quels effets ? Quelles projections à horizon 2050 ?***

Sous l'influence des experts, l'opinion est désormais sensibilisée à l'atténuation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ralentir le réchauffement de la planète. A mesure qu'apparaît la difficulté de ces entreprises, elle se tourne progressivement vers les politiques d'adaptation mais les migrations ne sont alors vues que comme le signe de l'échec des politiques d'adaptation.

Or, les migrations forcées compliquent le développement économique et social au moins de quatre manières. 1/ Les infrastructures et les services urbains sont mis sous tension par l'afflux des réfugiés. Les bidonvilles (plus d'un milliard d'habitants aujourd'hui) vont se multiplier. 2/ Le départ des « cerveaux » réduit le capital social des zones touchées, entravant davantage leur croissance économique et leur résilience. 3/ L'entrée en contact précipitée de groupes ethniques dans des régions à gouvernance fragile est source de conflits (Nigeria, Darfour, zones défrichées d'Amazonie ...). 4/ Les migrations sont porteuses de risques de santé et d'éducation parce que les services sont difficiles à assurer auprès de populations déplacées et que ces populations sont susceptibles de transmettre des maladies infectieuses.

Le monde tarde à prendre les mesures nécessaires, pourtant connues. Il faudrait, selon l'OIM :

- en droit international, étendre la définition du réfugié aux migrants contraints par les changements environnementaux,
- reconnaître la réalité du fait des migrations environnementales et l'intégrer dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique,
- obtenir des pays riches des règles générales d'ouverture de leurs barrières à l'immigration en s'inspirant d'initiatives comme le processus de Puebla pour l'Amérique centrale (suite à l'ouragan Mitch en 1998), au-delà des mesures ponctuelles prises au cas par cas.

Michal Clemens s'interroge sur l'efficacité de l'aide au développement si les migrants ne sont pas pris en compte, interrogation que les organismes de coopération internationale comme l'Agence française de développement semblent désormais partager, en s'intéressant par exemple à l'impact des transferts financiers des migrants dans la pandémie.

La deuxième partie du Mardi pourrait donc aborder la question ***des remèdes pour anticiper les mobilités et les migrations : Quelles mesures d'éducation pour les populations des pays européens ? Comment conjuguer développement et migration ? Quelles politiques d'immigration aux frontières de l'Europe ? Comment accompagner les populations concernées, notamment en matière de développement et d'agriculture ?***

Pour en débattre, le Mardi accueillera (homme ou femme) :

- un chercheur,
- un spécialiste des migrations climatiques,
- un acteur associatif ou institutionnel, ou une personnalité politique

Un journaliste animera le débat.

Références :

- Agence française de développement (AFD) (2019), [L'AFD et les migrations](#). Paris
- Brown, Oli, 2008, [Migrations et changements climatiques \(IOM Migration Research Series N° 31\)](#), Organisation internationale pour les migrations, Genève
- [Clemens, Michael](#) (2011), Economics of Emigration. Trillion Dollar Bills on the Sidewalk? Journal of Economic Perspectives, American Economic Association.
- Collier, Paul (2013), [Exodus](#), Oxford University Press
- David, Anda, Legoff, Maëlan et Jacobin, Luc, [« Les transferts des migrants. Une solution de financement face à la crise »](#). iD4D, Paris
- Gémenne, François (2021), [Les cinq idées reçues \(et fausses\) sur l'immigration](#). Konbini News (Facebook)
- GIEC (2021) https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/08/IPCC_WGI-AR6-Press-Release_fr.pdf
- Héran, François (2018), [Leçon inaugurale au Collège de France](#) : Migrations et sociétés
- OIM (2011) [Glossary on Migration](#). 2nd Edition. Droit international de la migration n° 25, Genève
- Stern, Nicholas (2006) [The Economics of Climate Change](#). The Stern Review. Cambridge University Press
- Touteurope (2021) Migrations. La politique européenne en 3 minutes, <https://www.touteurope.eu/societe/migrations-la-politique-europeenne-en-3-minutes/>

Paris, le 21 août 2021

Armand Rioust de Largentaye (P 69), Geneviève Herpin Sainte-Marie (PG 71)

